

PROCES VERBAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Carmen FRIQUET, Maire.

Présents : Mme AUMONIER Marie-Françoise, Mme BAILLET Fanny, M. BOUCLANS Gilles, M. COURVOISIER Florian, Mme FOUILLET Gaëlle, Mme FRIQUET Carmen, Mme LOMBARD Pauline, M. OTHENIN Christophe, M. PARRINELLO Stéphane, Mme PATTON Christelle, M. PECHINIOT Jean-Pierre, M. VIEILLE Eddy.

Absents : Mme BARBERET Marie-France (excusée), M. DUBOIS Christophe, Mme KOOS Estelle, Mme LANDRY Karelle, M. PATTON Bruno, Mme RAITHOUBE Florence.

Pouvoirs : M. PATTON Bruno ayant donné pouvoir à PECHINIOT Jean-Pierre, Mme RAITHOUBE Florence ayant donné pouvoir à Mme PATTON Christelle.

Secrétaire de séance : M. BOUCLANS Gilles.

Date de convocation : 19/09/2024.

58 - Objet : Délibération n°58.2 : Aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant : choix des entreprises.

La consultation pour les travaux relatifs à la maison médicale s'est déroulée du 24/06/2024 au 05/08/2024. Après analyse du maître d'œuvre et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 - démolition gros œuvre : entreprise RODESCHINI pour un montant de 95 001,00€ HT.
- Lot n°2 - bardage couverture : entreprise BATIBOIS pour un montant de 34 970,50€ HT.
Par ailleurs le conseil municipal décide de retenir l'option « dépose et repose du bac acier » pour un montant de 12 038,40€. Le montant du lot n°2 est porté à 47 008,40€ HT.
- Lot n°3 - menuiseries extérieures aluminium entreprise DADEAU pour un montant de 40 163,55€ HT.
Par ailleurs, le conseil municipal décide de retenir l'option motorisation volet roulant pour 2 256€ TTC (1 880,00€ HT).
- Le montant du marché est porté à 42 043,55€ HT.
- Lot n°4 - Plâtrerie - faux plafond - isolation : entreprise MUNIER pour un montant de 62 004,23€ HT.
- Lot n°5 - Electricité : entreprise E2PI pour un montant de 16 721,00€ HT.
- Lot n°6 - Menuiseries intérieures - agencement : entreprise VIROT pour un montant de 44 834,00€ HT.
- Lot n°7 - Chauffage - ventilation - plomberie : entreprise EGC Victoire pour un montant de 69 842,04€ HT.
- Lot n°8 - chape anhydride : entreprise Bardi Chape pour un montant de 4 109,25€ HT.
- Lot n°9 - carrelage - faïence : entreprise ECR pour un montant de 18 084,60€ HT.
- Lot n°10 - peintures : entreprise PIGHETTI pour un montant de 12 599,00€ HT.
- Lot n°11 - terrassement VRD - espaces verts : entreprise RODESCHINI pour un montant de 43 000€ HT.

Le coût total des marchés s'élevait à 455 247,57 € HT, options choisies comprises.

Madame le Maire rappelle que le coût des travaux était estimé à 510 000€ HT au stade avant-projet définitif.

Même séance du 24 septembre 2024

59- Objet : Convention Mise à disposition d'une partie du dojo pour le centre d'intervention de Scey-sur-Saône et St-Albin.

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le centre de première intervention communal de Scey-sur-Saône est rattaché au corps départemental géré par le SDIS. Une convention de transfert a été signée par les deux parties le 10 janvier 2020, dans laquelle la Commune met à disposition gratuitement du SDIS le bâtiment communal à usage de caserne.

Le 21 juin 2024, la caserne de Scey-sur-Saône a été frappée par des intempéries. La salle principale a subi d'importants dégâts. Afin de répondre à l'urgence de la situation, la Commune a mis à disposition du SDIS une partie du local attenant à la caserne nommé le « DOJO ».

Après différents échanges avec le SDIS, un projet de convention de mise à disposition a été rédigé pour cette nouvelle occupation, laquelle peut se résumer ainsi :

- La mise à disposition provisoire prend effet au 1^{er} juillet 2024 et concerne la partie du dojo inoccupée (270 m²) et jusqu'à construction d'un nouveau centre de secours sur la Commune de Scey-sur-Saône ;
- Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le SDIS s'engage cependant à prendre en charge les consommations de fluides et énergies afférentes ;
- Les dépenses de fonctionnement sont prises en charge directement par le SDIS. Des compteurs individualisés sont installés par le SDIS dans leur partie du dojo afin d'isoler leur consommation d'électricité et chauffage, permettant ainsi à la Commune de refacturer ces charges annuellement. L'eau est également refacturée.
- La Commune autorise le SDIS à réaliser des aménagements au sein du local : cloisonnement, peinture, installation de meubles, reprise de l'électricité, ... et accepte en conséquence une restitution en l'état.

Sur l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette mise à disposition au profit du SDIS ;
- **ACCEPTE** les conditions de cette mise à disposition précisées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Même séance du 24 septembre 2024

60 – Objet : Décisions modificatives n°2 et n°3 – BUDGET COMMUNAL (REVOQUE ET REMPLACE).

Inscriptions de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal, des décisions modificatives suivantes :

- **Décision modificative n°2 :** virement de crédits pour dépenses non budgétisées : cadre pour panneau du cimetière, souffleur du service technique (montant minimum qui sera réajusté selon le matériel choisi), changement de compte pour l'opération « rénovation de la piscine » et solde de l'opération du SIED « renforcement de l'éclairage public de la rue de Saint-Albin ».
- **Décision modificative n°3 :** inscription de crédits pour opérations patrimoniales (opération d'ordre) des travaux du SIED rue de Saint-Albin : montant à inscrire en dépenses et recettes.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décision modificative n°2				
Article/Chap.	Désignation	Budget primitif 2024	Réalisé/engagé au 10.09.2024	DM n°1
INVESTISSEMENT DÉPENSES				
2188	Autres immobilisations corporelles – Réserves	9 835.00 €	0.00 €	- 3 215.00 €
2116 – 200	Cimetière	6 636.00 €	6 636.00 €	+ 1 900.00 €
2157 – 101	Matériel et outillage service technique – Souffleur service tech	18 070.00 €	18 062.38 €	+ 855.00 €
2152 - 101	Installations de voirie – Cônes service technique	0.00 €	0.00 €	+ 460.00 €
231 – 13	Immos en cours - Rénovation de la piscine	340 778.00 €	0.00 €	- 60 000.00 €
203 – 13	Frais d'études – Rénovation de la piscine	9 500.00 €	9 231.69 €	+ 60 000.00 €
204182 – 604	Subv org. Publics - Enfouissement des réseaux SIED	116 467.00 €	0.00 €	- 19 823.00 €
21538 – 603	Installations réseaux divers – EP-Part Invest	0.00 €	19 823.00 €	+19 823.00 €

Décision modificative n°3						
DÉPENSES			RECETTES			
Compte	BP 2023	Réalise/Engagé	Inscriptions de crédits	BP 2023	Réalise/Engagé	Inscriptions de crédits
21538 – 041	0 €	14 159.00 €	14 159.00 €	0 €	14 159.00 €	14 159.00 €
TOTAL			+ 14 159.00 €			+ 14 159.00 €

Même séance du 24 septembre 2024

61 – Objet : Attribution subvention façades

La commune de SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN accorde une aide complémentaire à celle accordée par la communauté de commune (10000€), en date du 4 juillet 2023 pour les ravalements de façade (4 bis et 8, Voie de Rupt).
 Cette aide est accordée à hauteur de 10% d'une dépense subventionnable plafonnée à 40000€.
 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder une aide de 400 euros à :

- Monsieur Albert MAY demeurant 4 bis, Voie de Rupt
- Monsieur Gilles MAY demeurant 8, Voie de Rupt.

Même séance du 24 septembre 2024

62 – Objet : Maison médicale : plan de financement actualisé – subvention département PACT2

Madame le Maire précise que suite à la consultation d'entreprises, le plan de financement de la maison médicale peut-être actualisé.

Le coût total de l'opération est ramené à 590 000€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- PACT 2 (Département) 171 000.00€
- DETR (30%) 177 000.00€
- FEDER (20%) 117 500.00€
- Autofinancement 124 500.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement est renouvelé.
 Il renouvelle sa demande de financement à hauteur de 171 000€ au département dans le cadre de PACT 2 signé avec la communauté de communes des Combes.

Le secrétaire de séance :

BOUCLANS Gilles
 ARGENT EN MEOUSE

Le Maire :

